



**Laconnex**

Législature 2020-2025  
Séance du 11 avril 2022

**Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de 10'000 F en vue de l'installation d'un système de vidéosurveillance à la déchetterie communale**

vu la délibération votée le 13 janvier 2020 en séance ordinaire du conseil municipal relative à l'approbation d'un Règlement pour l'exploitation d'un système de vidéosurveillance à la déchetterie communale, sise avenue de Cavoitannes,

vu le dossier explicatif présenté au conseil municipal justifiant l'installation dudit système comprenant le descriptif du lieu d'installation, le plan précis de l'emplacement de la caméra, les horaires d'utilisation et la durée de conservation des données ainsi que la liste des personnes habilitées à visionner les données,

vu l'article 42 de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD A 2 08),

vu le règlement d'application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (RIPAD A 2 08.01),

vu les articles 1 et suivants du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC – B 6 05.01), notamment 19 et 30,

conformément aux art. 30, al.1, let. u et 52, al. 2 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du maire,

le conseil municipal

**DECIDE**

**Par 8 voix POUR, soit à l'unanimité des présents**

1. D'ouvrir au maire un crédit de 10'000 F destiné à l'installation d'un système de vidéosurveillance à la déchetterie communale, sise avenue de Cavoitannes, selon les modalités établies dans le dossier descriptif annexé à la présente délibération.
2. De comptabiliser les dépenses y relatives dans le compte des investissements (7301.230.50600.932), puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (7301.230.14060.001).

3. D'amortir la dépense nette prévue de 10'000 F au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.

Le délai pour demander un référendum expire le 30 mai 2022.



Catherine Koumrouyan  
Secrétaire générale